



LES GARANTIES FRANCE ACTIVE

L'objectif des garanties France Active est de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les entrepreneurs en fragilité socio-économique, pour les entreprises socialement innovantes et pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

Sécurisant leurs plans de financement, les garanties France Active permettent aux entrepreneurs engagés de financer leurs investissements et/ou leur Besoin en Fonds de Roulement (BFR) en faisant levier sur les financements bancaires.

Les garanties France Active sont gérées par France Active Garantie (FAG), société financière filiale de l'Association Nationale France Active et agréée par le Comité des Etablissements de Crédit.

Les garanties France Active font partie du programme Entrepreneur#Leader de la Région Ile-de-France.

Nos garanties

La Garantie Emploi

La Garantie Impact

Les Garanties Egalité (« Accès », « Femmes » et « Territoires »)

La Garantie Solidarité Insertion



Comment en bénéficier ?

- > Contactez France Active Seine-et-Marne Essonne au 01.64.87.00.99
- > Vérification de l'éligibilité et de l'opportunité de votre demande
- > Vous déposez un dossier complet (*business plan*, CV, attestation d'éligibilité, etc.)
- > RDV individuel avec un.e chargé.e de financement (expertise, accompagnement financier)
- > Présentation de la demande en Comité d'Engagement
- > Le cas échéant, mise en place des outils accordés



Les garanties France Active ne sont pas des cautions solidaires.

Les garanties de la gamme France Active couvrent jusqu'à 80% du montant du prêt bancaire garanti, et peuvent garantir jusqu'à 200K€.

Contact :

01.64.87.00.99

www.franceactive-seineetmarneessonne.org

LA GARANTIE EMPLOI

La garantie EMPLOI s'adresse aux entrepreneurs sans emploi ou en situation d'emploi précaire. Elle a pour objectif de les aider à créer leur propre emploi à travers la création et le développement de leur entreprise.

Qui peut en bénéficier ?



Demandeurs d'emploi et salarié/es précaires (intérim, CDD ou temps partiel subi, revenus inférieurs au SMIC) en cours de création ou de reprise d'entreprise.

Les caractéristiques de la garantie



Phases de vie concernées : création et reprise (moins de 3 ans)



Montant garanti : 50 000 € max.



Quotité de garantie : 65% max.



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti

Les caractéristiques du prêt bancaire



Objet du financement : BFR, investissements ou rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Limitées à 50% du capital emprunté (peuvent s'ajouter les intérêts, frais et accessoires dans la limite maximale de 30% du montant du capital emprunté).

LA GARANTIE IMPACT

La garantie IMPACT s'adresse aux entrepreneurs à impact social, territorial et/ou environnemental positif.

Qui peut en bénéficier ?



Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les Très Petites Entreprises (TPE) qui s'engagent, au travers de tout ou partie de leur *business model*, à avoir un impact positif sur la société (insertion des jeunes, recrutement de personnes éloignées de l'emploi, achats responsables, gouvernance collective, protection de l'environnement...)

Les caractéristiques de la garantie



Phases de vie concernées : création/reprise, développement et changement d'échelle



Montant garanti :

50 000 € max. pour une création

100 000 € max. pour une reprise, un développement ou un changement d'échelle



Quotité de garantie :

65% max. pour une création ou une reprise

50% max. pour un développement ou un changement d'échelle



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti

Les caractéristiques du prêt bancaire



Objet du financement : BFR, investissements, rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Limitées à 50% du capital emprunté (peuvent s'ajouter les intérêts, frais et accessoires dans la limite maximale de 30% du montant du capital emprunté).

LA GARANTIE EGALITE « ACCES »

La garantie ACCES s'adresse aux entrepreneurs éloignés de l'emploi ou en situation de précarité économique. Elle a pour objectif de les aider à créer leur propre emploi à travers la création et le développement de leur entreprise.

Qui peut en bénéficier ?



Les demandeurs d'emploi de longue durée
Les bénéficiaires de minima sociaux
Les jeunes de moins de 26 ans en situation de précarité
Les personnes en situation de handicap

Les caractéristiques de la garantie



Phases de vie concernées : création et reprise (moins de 3 ans)



Montant garanti : 50 000 € max.



Quotité de garantie : 80% max.



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti

Les caractéristiques du prêt bancaire



Objet du financement : BFR, investissements, rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Exclues

LA GARANTIE EGALITE « FEMMES »

La garantie EGALITE « Femmes » a pour objectif de permettre à des créatrices d'entreprises en situation de précarité de réenclencher un cercle vertueux : création d'entreprise, création de leur propre emploi, génération d'un revenu décent, reconnaissance sociale et professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?



Les femmes sans emploi inscrites à Pôle Emploi ou en situation de précarité

Les caractéristiques de la garantie



Phases de vie concernées : création et reprise (moins de 3 ans)



Montant garanti : 50 000 € max.



Quotité de garantie : 80% max.



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti

Les caractéristiques du prêt bancaire



Objet du financement : BFR, investissements, rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Exclues

LA GARANTIE EGALITE « TERRITOIRES »

La garantie EGALITE « Territoires » s'adresse spécifiquement aux entrepreneurs habitant ou créant leur entreprise dans des territoires identifiés comme « fragiles », avec pour objectif de favoriser la réussite des entrepreneurs qui y résident et de participer à la revitalisation économique de ces territoires.

Qui peut en bénéficier ?



Les entrepreneurs résidant dans un Quartier « Politique de la Ville » (QPV) et les entrepreneurs dont l'entreprise s'implante dans un Quartier prioritaire de « Politique de la Ville » (cf. <https://sig.ville.gouv.fr/>)

Les caractéristiques de la garantie



Phases de vie concernées : création/reprise, développement et changement d'échelle

Montant garanti :

50 000 € max. pour une création

100 000 € max. pour une reprise, un développement ou un changement d'échelle



Quotité de garantie :

80% max. pour une création ou une reprise

60% max. pour un développement ou un changement d'échelle



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti



Les caractéristiques du prêt bancaire



Objet du financement : BFR, investissements, rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Exclues

LA GARANTIE SOLIDARITE « INSERTION »

La garantie SOLIDARITE « Insertion » s'adresse spécifiquement aux associations et aux entreprises de l'insertion par le travail avec l'ambition de favoriser le développement d'une économie inclusive.

Qui peut en bénéficier ?



Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (ACI, EI, AI et ETTI) et les structures œuvrant à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (Entreprises Adaptées, ESAT, etc.)



Phases de vie concernées : création/reprise, développement et changement d'échelle

Montant garanti :

100 000 € max. pour une création

200 000 € max. pour une reprise, un développement ou un changement d'échelle



Quotité de garantie :

65% max. pour une création ou une reprise

50% max. pour un développement ou un changement d'échelle



Durée de la garantie : 84 mois max.



Coût de la garantie : 2,5% du montant garanti



Objet du financement : BFR, investissements, rachats de parts

Montant du prêt : libre (ni minimum, ni maximum)

Durée du prêt : 24 mois minimum (pas de maximum)

Cautions personnelles : Exclues



Les caractéristiques du prêt bancaire